



Précaution

Dans le second chapitre de notre paracha, ki Tetsei, la Tora nous enseigne une loi dont l'évidence n'échappera à personne. Le verset qui la concerne est formulé dans un style bien particulier. C'est la mitzva de construire un parapet sur le toit de notre maison pour éviter une chute. Pour comprendre le sens profond de cette mitsva, il faut reprendre le texte dans sa traduction littérale même si la syntaxe n'est pas habituelle.

Voici le verset : « Quand tu bâtiras une nouvelle maison, tu feras un parapet autour du toit pour éviter que ta maison soit cause d'un mort. Car il pourrait tomber celui qui tombe. » (Devarim, 22, 8)

Ce verset appelle deux questions. La première concerne l'adjectif « nouvelle ». En règle générale, l'obligation du parapet s'applique aussi dans le cas d'une maison ancienne qui n'avait pas de parapet jusqu'à présent ! Deuxièmement, que signifie l'expression « ...car il pourrait tomber celui qui tombe » ? A priori, le but d'un parapet est d'éviter une chute. Des lors, comment le verset peut-il envisager cette chute comme un fait préétabli ?

Une précaution

La maison dont il est question ici, c'est notre lieu d'habitation et par extension notre environnement qui, bien souvent, est éloigné de la connaissance du judaïsme.

Nous avons alors le désir de changer cet environnement pour en faire un lieu où règne la présence divine, en d'autres termes, faire de cet espace « une maison nouvelle ».

Dans cette perspective, une précaution s'impose : mettre un parapet sur le toit de la maison nouvelle. Quand on enseigne la Tora à notre prochain, on peut en tirer un certain profit intellectuel. On se sent, soudainement, comme investi d'une importante mission. Si D.ieu nous a confié la mission de changer le monde, c'est que peut être, quelque part, nous ne sommes pas n'importe qui ! Et là, deux chutes sont possibles : d'abord chez celui qui enseigne. L'orgueil qui peut naître de cette situation peut entraîner chez lui une chute spirituelle qui consiste à penser qu'on lui doit des honneurs du fait de sa noble fonction d'éducateur. Il doit donc se protéger par un parapet. Quel est ce parapet ? La conscience permanente qu'il n'est que le simple émissaire du Créateur pour sensibiliser un autre Juif au judaïsme.

Faire-valoir

L'autre chute peut se produire chez celui que l'on veut influencer. Ce dernier, du fait de sa situation d'éloignement est déjà en état de « celui qui tombe ». Mais il risque de tomber plus bas s'il remarque que celui qui veut lui apporter de la Tora met plus en avant sa personne que le message qu'il véhicule. Chez certains, la Tora peut devenir un faire-valoir : on profite du message séduisant de la Tora pour se mettre en valeur et se grandir aux yeux des autres. Si cette valorisation se remarque les conséquences seront très graves. Celui que l'on a voulu influencer risque de ne donner aucune crédibilité à la Tora et même, à D.ieu ne plaise, la refuser.

Cette lecture du texte biblique nous montre bien l'importance de la mitsva du parapet.

RAV YAACOV SPITEZKI

France : 01.77.47.61.88

Israël : 054 23 99 791

shorashim613@gmail.com

SHORASHIM

Le centre pour les étudiants francophones

Université Hébraïque de Jérusalem